

Résumé non technique et alternatives

L'EARL DOUINEAU a déposé une demande de permis de construire pour la construction de serres multi chapelles grands abris, au lieu-dit « les Rosées » sur la commune de St Julien de Concelles. Un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau conforme à la réglementation des articles L 214.1 à 11 et R 214.1 à 60 du code de l'environnement instruit par la direction départementale des territoires et de la Mer.

Le projet consiste à la création de 5 blocs de serres multichapelles plastiques pour une surface totale couverte de 214557m². Le lieu d'implantation se situe au lieu-dit Les Rosées à St Julien de Concelles.

Le projet de serres grands abris se substitue aux tunnels en plein champ généralement installés par les maraîchers sur les parcelles à exploiter. C'est pour l'exploitation, le moyen de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux qui se pose à l'activité de maraîchage. La mise en place des serres grands abris permet de limiter les interventions manutentionnaires humaines. Elles améliorent la qualité du travail en plein air et diminuent la pénibilité des tâches agricoles.

Les apports d'eau, d'intrant, et d'engrais, sont plus raisonnés et maîtrisés. La protection des serres permet d'éviter les phénomènes de dispersion, de ruissellement, et de lessivage. La maîtrise climatique engendre une diminution des quantités apportées par rapport à une culture en tunnels de plein champ. Les techniques proposées améliorent la distribution de l'eau et des produits au plus près des besoins des cultures.

Les eaux pluviales de ruissellement seront traitées dans cinq bassins de rétention. Ces bassins de volumes respectifs de 2620 m³, 1379 m³, 1526 m³, 677 m³ et 662 m³ permettront la rétention et la régulation des eaux pluviales. Ils assureront le maintien, voir l'amélioration, des écoulements sur la parcelle vers les milieux hydrauliques récepteurs.

Dans le cadre de ce projet aucune zone humide ne sera impactée.

Les projets de serres grands abris sont implantées à la place de cultures sous tunnels dans un milieu qui ne présente pas de sensibilité écologique particulière à la vue des zonages et de l'étude environnementale.